

**Conseil Economique et Social
de
Haute-Normandie**

Session du 15 juin 2010

**AVIS SUR
LA DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2010
DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORTEUR : M. Antoine LAFARGE

CESR de Haute-Normandie
5, rue Robert Schuman
BP 1129
76174 ROUEN CEDEX 1

Tél : 0.35.52.56.30 – Fax : 02.35.52.57.00 - Mail : vbeaupere@cesr-haute-normandie.fr

Le projet de décision modificative n°1 au Budget Primitif 2010 est destiné d'une part, à prendre en compte certains ajustements de recettes, d'autre part à présenter, en dépenses, des propositions nouvelles dans la continuité des priorités définies par la Région à l'occasion de la présentation du budget primitif 2010 et aux premières mesures du contrat de la mandature.

☛ **En matière de recettes non affectées**, ces ajustements sont les suivants :

✓ **au titre de la fiscalité directe**

En augmentation de recettes

- ⇒ + 20.740.395 € au titre des impôts locaux,
- ⇒ + 254.568 € au titre des allocations compensatrices pour exonérations fiscales.

✓ **au titre de la fiscalité indirecte**

En augmentation de recettes

- ⇒ + 75.271 € au titre de l'ajustement de la recette provenant de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP),

✓ **au titre des dotations de l'Etat**

En diminution de recettes

- ⇒ - 745.430 € au titre de l'ajustement 2010 de la dotation globale de fonctionnement, suite au vote du taux de croissance par le Comité des finances locales (+ 0,6 % au lieu de +1% prévu au Budget primitif),
- ⇒ - 1.139.563 € suite à la notification du montant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 2010.

En augmentation de recettes

- ⇒ + 3.000.000 € au titre du remboursement du Fonds de Compensation pour la TVA suite à l'exécution financière 2009 du budget régional.

Au titre des recettes non affectées, ces différents ajustements se traduisent par une augmentation de recettes de 22.185.241 €.

☛ **En matière de recettes affectées**, ces ajustements sont les suivants :

En augmentation de recettes

- ⇒ + 45.750 € au titre du remboursement FEDER à hauteur de 75% des frais de gestion acquittés du programme interreg IV A,
- ⇒ + 36.000 € au titre du partenariat « Comenius Regio »,
- ⇒ + 300.000 € au titre de la participation du Centre National du Cinéma et de l'image animée au Fonds Régional d'Aide à la création Cinématographique et Audiovisuel dont la gestion est confiée au Pôle image Haute-Normandie.

Au titre des recettes affectées, ces différents ajustements se traduisent par une augmentation de recettes de 381.750 €.

Au total, les ajustements de recettes au titre de la DM1 s'élèvent à 22.566.991 €.



☛ **En matière de dépenses, les propositions nouvelles s'élèvent à - 7.558.960 € en crédits de paiement.**

Le C.E.S.R. prend note de ces propositions nouvelles et émet quelques observations et remarques concernant certaines actions correspondantes à ces propositions.

Ces observations et remarques sont répertoriées dans le document joint au présent avis.

En conclusion, au regard :

d'une part

- des différents ajustements de recettes qui s'élèvent à + 22.566.991 €,
- d'une diminution de l'emprunt d'équilibre à hauteur de - 43 652.827,92 €
- de la reprise du résultat de fonctionnement du compte administratif 2009 qui s'élève à + 13.526.876,92 €,

d'autre part des inscriptions budgétaires proposées en dépenses

la décision modificative n° 1 du budget régional 2010 s'équilibre à - 7.558.960 € en dépenses et en recettes.



Le CESR prend acte de l'équilibre général des dépenses et des recettes concernant la décision modificative n° 1 du budget régional 2010.

Souhaitant que les observations et recommandations jointes puissent être prises en compte, le Conseil économique et social régional émet un avis favorable à l'adoption de cette décision modificative n° 1.

**RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS
DES COMMISSIONS DU C.E.S.R.**

1^{ère} COMMISSION : BUDGET – COORDINATION – EUROPE ET INTERNATIONAL

ADMINISTRATION GENERALE

Diverses dispositions relatives au personnel régional

Le CESR note avec satisfaction la volonté de la Collectivité régionale de développer sa présence à Bruxelles en faisant appel à un volontaire international en gestion. Cette initiative est une première étape qui va dans le sens d'une meilleure représentation de notre Région à l'international.

2^{ème} COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Le CESR prend acte des ajustements présentés, qui interviennent à la suite de mesures adoptées dans le Budget Primitif 2010.

TRANSPORTS

Le CESR déplore les retards observés dans la réalisation de nombreuses opérations (études ferroviaires, voirie nationale, ouvrages de la Seine-Aval...), qui se traduisent par des annulations de crédits de la part du Conseil Régional.

Le CESR constate avec satisfaction l'avancée des travaux entrepris sur le thème de la billettique intermodale, orientés vers l'adoption d'un titre unique de transport.

Il engage le Conseil Régional et l'ensemble des autorités organisatrices de transports à intensifier leurs efforts pour que ce titre unique de transport soit disponible dans les meilleurs délais.

Le CESR souligne la nécessité d'engager les concertations et travaux nécessaires pour garantir l'accessibilité des cars des lignes routières régionales aux personnes handicapées, pour l'ensemble de leur cheminement, à horizon 2015, délai fixé par la loi.

3^{ème} COMMISSION : QUALITÉ DE LA VIE ET DU LIEN SOCIAL

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Culture, inventaire et patrimoine

Le CESR constate avec intérêt l'implication croissante des territoires dans la connaissance et la valorisation de leur patrimoine et se félicite du succès grandissant de la politique patrimoniale du Conseil Régional.

Jeunesse et vie associative

Le CESR se réjouit de la reprise du dispositif « emploi tremplin ». En effet, ce dernier permet de faciliter l'insertion dans le monde du travail, notamment de jeunes sans expérience professionnelle et d'accompagner leur formation. Il s'interroge cependant sur la pérennisation des postes à l'issue de la 3^{ème} année du dispositif.

SANTE ET ACTION SOCIALE

Le CESR espère que le dispositif d'aide au déplacement et au logement à destination des internes en 3^{ème} cycle de médecine générale permettra, à terme, d'apporter des éléments de solutions à la démographie médicale déficitaire de la région.

LOGEMENT SOCIAL ET RENOVATION URBAINE

Le CESR s'interroge sur le transfert des crédits prévus pour le dispositif d'aide aux logements sociaux communaux avec performance énergétique en faveur des logements sociaux communaux sans performance énergétique. Le montant de l'aide pour les logements sociaux avec performance énergétique semble insuffisant au regard des critères exigés par la Région pour bénéficier d'un tel dispositif.

ENVIRONNEMENT

Le CESR salue la mise en place du « chèque énergie » permettant de conditionner les aides de la Région à la réalisation d'un diagnostic énergétique préalable. Toutefois, il encourage la Région à poursuivre sa politique d'aide au développement des installations photovoltaïques en la conditionnant à une exigence de performance énergétique des bâtiments concernés.

**4^{ème} COMMISSION : AGRICULTURE – INDUSTRIE SERVICES –
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECHERCHE - TOURISME**

ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI

Interventions économiques et transversales

Le CESR prend acte.

Recherche et innovation

Le CESR prend acte.

Agriculture, agro-industrie, forêt et pêche

Le CESR souligne avec intérêt la progression continue du nombre de dossiers aidés par le Conseil Régional en vue de développer les systèmes herbagers économes en intrants et les filières courtes.

Le développement de ces systèmes herbagers constitue bien souvent un point de passage vers l'agriculture biologique. Le CESR engage donc le Conseil Régional à être attentif à cette évolution et à apporter le soutien nécessaire à la filière biologique.

Le CESR constate avec satisfaction l'affluence des dossiers de demande de subvention pour la valorisation fermière des produits agricoles. Les exploitations agricoles, frappées par la crise, cherchent à capter plus de valeur ajoutée. Le CESR encourage le Conseil Régional à poursuivre sa politique de valorisation fermière.

Aides aux entreprises de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et autres services

La fusion des fonds communs de placement à risques « Reprendre et Développer » et « Major Capital » n'a pas été possible. Les deux fonds continuent de fonctionner séparément. Le CESR prend acte.

Tourisme

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, la Région intervient à hauteur de 45% dans la réhabilitation et rénovation de la base de plein air et de loisirs de Jumièges. Le CESR prend acte.

5^{ème} COMMISSION : ENSEIGNEMENT ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Les modifications observées résultent d'ajustements techniques sur le Budget Primitif 2010. Le CESR en prend acte.

ENSEIGNEMENT

Les ajustements budgétaires présentés résultent de décalages dans les calendriers prévisionnels de certaines opérations, portant notamment sur des travaux dans les lycées régionaux. Le CESR en prend acte.